

norme européenne**NF EN ISO 10545-9****Décembre 1996**

norme française

Indice de classement : **P 61-532****ICS : 91.100.20 ; 97.150**

Carreaux et dalles céramiques

Partie 9 : Détermination de la résistance aux chocs thermiques

E : Ceramic tiles — Part 9 : Determination of resistance to thermal shock
 D : Keramische Fliesen und Platten — Teil 9 : Bestimmung der Temperaturwechselbeständigkeit

Norme française homologuée

par décision du Directeur Général de l'AFNOR le 20 novembre 1996 pour prendre effet le 20 décembre 1996.

Est destinée à remplacer la norme homologuée NF EN 104 (indice de classement : P 61-507), de novembre 1991. Toutefois, cette ancienne norme reste en vigueur jusqu'à la publication de la norme homologuée NF EN ISO 13006 (indice de classement : P 61-530) (voir Avant-propos national).

Correspondance

La norme européenne EN ISO 10545-9:1996 a le statut d'une norme française. Elle reproduit intégralement la norme internationale ISO 10545-9:1994.

Analyse

La présente partie de l'ISO 10545 prescrit une méthode de détermination de la résistance aux chocs thermiques de tous les carreaux céramiques dans les conditions normales d'utilisation.

Descripteurs

Thésaurus International Technique : carreau de revêtement, revêtement céramique, essai, essai thermique, essai au choc thermique, détermination, résistance au choc thermique.

Modifications

Par rapport au document destiné à être remplacé, le présent document est équivalent, avec des modifications techniques mineures.

Corrections



Membres de la commission de normalisation

Président : M PLEIN

Secrétariat : MME BERNARD — BNCT

M	ALBENQUE	CTTB
M	BALCON	SOCOTEC
M	BESSET	SNPMI
M	BONHOMME	CETEN APAVE INTERNATIONAL
M	BOUINEAU	CEBTP
M	CHAMEROY	SOC FRANCAISE DE CERAMIQUE
MLLE	FOUSSADIER	CTTB
M	FRANCESCHINA	UNECB
M	HENRARD	DESVRES SA
M	HRABOVSKY	FNB
M	JOGNA	UNECB
MME	LABARRE	CSCCF
M	LE DIRECTEUR	UNFO HLM
M	LE SECH	SOC FRANCAISE DE CERAMIQUE
M	MASSON	BUREAU VERITAS
M	MORAL	FRANCE ALFA
MME	MORAL	CSTB
MME	PATROUILLEAU	AFNOR
M	PICHARD	AKZO NOBEL
M	PLEIN	VILLEROY ET BOCH
MLLE	PLISSON	CEBTP
M	THOMASSON	WEBBER ET BROUTIN
M	VASLIN	VILLEROY ET BOCH
MME	VETTER	CSTB
MME	VINCENSINI	AFNOR

Avant-propos national

Références aux normes françaises

La norme mentionnée à l'article «Référence normative» n'a pas de correspondance dans la collection des normes françaises : elle peut être obtenue à l'AFNOR.

Le Règlement du Comité Européen de Normalisation (CEN) impose que les normes européennes adoptées par ses membres soient transformées en normes nationales au plus tard dans les six mois après leur ratification et que les normes nationales en contradiction soient annulées.

La présente norme européenne adoptée par le CEN le 1996-01-14 fait partie d'un ensemble de normes traitant de carreaux et dalles céramiques qui sont dépendantes les unes des autres et dont certaines d'entre elles sont encore à l'étude.

C'est pourquoi le CEN a fixé une période de transition nécessaire à l'achèvement de cet ensemble de normes européennes, période durant laquelle les membres du CEN ont l'autorisation de maintenir leurs propres normes nationales adoptées antérieurement.

En conséquence, la norme française NF EN 104, de novembre 1991 reste en vigueur jusqu'à la publication de la norme homologuée NF EN ISO 13006 (indice de classement : P 61-530), date à laquelle elle devra être annulée et à laquelle la norme NF EN ISO 10545-9 pourra prendre son plein effet avec l'ensemble des normes européennes qui l'accompagneront.